



*« La vraie sainteté : elle est un don
et en même temps elle est un voyage »*

Chers frères et sœurs,

Bonjour, et bonne fête !

Aujourd'hui, nous célébrons la solennité de la Toussaint. À la lumière de ce jour de fête, arrêtons-nous et réfléchissons un peu sur la sainteté, en particulier sur deux des caractéristiques de la vraie sainteté : elle est un don – c'est un don, on ne peut pas l'acheter – et en même temps elle est un voyage. Un cadeau et un voyage.

Tout d'abord, un cadeau. La sainteté est un don de Dieu que nous avons reçu avec le Baptême : si nous la laissons grandir, elle peut changer complètement notre vie (cf. Exhortation apostolique *Gaudate et exultate*, 15). Les saints ne sont pas des héros inaccessibles ou lointains, mais des personnes comme nous, nos amis, dont le point de départ est le même don que nous avons reçu : le baptême. En effet, si nous y réfléchissons, nous en

avons certainement rencontré certains, des saints du quotidien : des justes, des gens qui vivent la vie chrétienne avec sérieux, avec simplicité... ce sont ceux que j'aime appeler « *les saints d'à côté* », qui vivent normalement parmi nous. La sainteté est un don offert à chacun pour une vie heureuse. Et après tout, lorsque nous recevons un cadeau, quelle est notre première réaction ? C'est justement que nous sommes heureux, parce que cela signifie que quelqu'un nous aime ; et le don de la sainteté nous rend heureux parce que Dieu nous aime.

Mais tout cadeau doit cependant être accepté, et il comporte la responsabilité d'une réponse, d'un « *merci* ». Mais comment dire ce « *merci* » ? C'est une invitation à s'engager pour qu'elle ne soit pas dilapidée. Tous les baptisés ont reçu le même appel à conserver et à compléter dans leur vie la sainteté reçue (cf. *Lumen gentium*, 40).

C'est ainsi que nous arrivons au deuxième point : la sainteté est aussi un chemin, un chemin à parcourir ensemble, en s'entraïdant, unis avec ces excellents compagnons que sont les Saints.

Ce sont nos frères aînés et nos sœurs, sur lesquels nous pouvons toujours compter : les saints nous soutiennent et, lorsque nous prenons un mauvais chemin en chemin, avec leur présence silencieuse, ils ne manquent jamais de nous corriger ; ce sont des amis sincères, en qui nous pouvons avoir confiance, car ils désirent notre bien-être. Dans leur vie, nous trouvons un exemple, dans leurs prières nous recevons aide et amitié, et avec eux nous sommes liés par un lien d'amour fraternel.

La sainteté est un voyage, c'est un don. Alors, nous pouvons nous demander : est-ce que je me souviens d'avoir reçu

le don de l'Esprit Saint, qui m'appelle à la sainteté et m'aide à y arriver ? Est-ce que je remercie le Saint-Esprit pour cela, pour le don de la sainteté ? Est-ce que je sens que les saints sont proches de moi, est-ce que je leur parle, est-ce que je me tourne vers eux ? Est-ce que je connais l'histoire de certains d'entre eux ? Il est bon pour nous de connaître la vie des saints et d'être émus par leurs exemples. Et cela nous fait beaucoup de bien de nous adresser à eux dans la prière.

Que Marie, Reine de tous les Saints, nous fasse ressentir la joie du don reçu et augmente en nous le désir de la destination éternelle.

Pape François

*SOLENNITÉ DE TOUS LES SAINTS - ANGELUS
Place Saint-Pierre mercredi 1er novembre 2023*



Agenda DE NOTRE ÉVÊQUE



NOVEMBRE 2023

• **Mercredi 1^{er} novembre**

Messe à Seillon Repos

• **Du vendredi 3 au mercredi 8 novembre**

Assemblée plénière des évêques de France à Lourdes

• **Jedi 9 novembre**

Fraternité missionnaire diocésaine
Conférence de tutelles de l'Enseignement catholique
Rencontre du groupe des hommes adorateurs de Bourg

• **Vendredi 10 novembre**

Journée du presbyterium « *Comment faire vivre aujourd'hui et demain les communautés paroissiales ? Comment exercer la mission curiale dans un contexte de nouvelle évangélisation ?* »

• **Samedi 11 novembre**

Confirmations à Montluel

• **Lundi 13 novembre**

Rencontre du directeur diocésain de l'enseignement catholique et du vicaire général
Rencontre de l'économiste et du vicaire général

• **Mardi 14 novembre**

Visite pastorale de l'école S^{te} Marie de Chevry

• **Mercredi 15 novembre**

Rencontre des prêtres du doyenné Haut-Bugey

• **Jedi 16 novembre**

Point avec la déléguée épiscopale communication-information

• **Vendredi 17 novembre**

Présentation du rapport statistique annuel du Secours Catholique sur l'état de la pauvreté en France

• **Samedi 18 novembre**

Confirmations à Saint Didier sur Chalaronne
Confirmations à Ars

• **Dimanche 19 et lundi 20 novembre**

Visite canonique du Carmel d'Ars

• **Mardi 21 novembre**

Présence au sanctuaire d'Ars

• **Mercredi 22 novembre**

Cours au séminaire d'Ars
Réunion des grands électeurs UCLy

• **Jeudi 23 novembre**

Assemblée des doyens
Conseil diocésain de l'Enseignement catholique

• **Vendredi 24 novembre**

Conférence du P. Ishaq BARKAT :
« Dialogue interreligieux : une option ou une nécessité pour notre monde d'aujourd'hui ? »
Soirée théâtre à Oyonnax « M. le Curé fait sa crise »

• **Samedi 25 novembre**

Rencontre des jeunes 18-35 ans à la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg
Confirmations à Saint Denis lès Bourg

• **Mardi 28 novembre**

Rencontre des évêques et directeurs diocésains de l'enseignement catholique de la région Auvergne Rhône-Alpes

• **Mercredi 29 novembre**

Messe et rencontre de l'équipe de la direction diocésaine de l'Enseignement catholique

• **Jeudi 30 novembre**

Comité Académique de l'Enseignement catholique à Lyon

LUNDI 20 NOVEMBRE À 22H05

Mgr Pascal ROLAND

est l'invité de



rediffusions programmées :

- 21/11 : 13h35
- 22/11 : 08h27
- 22/11 : 23h42
- 23/11 : 09h30
- 23/11 : 17h05
- 24/11 : 15h00



ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE BELLEY-ARS MODIFICATIONS STATUTAIRES ET NOUVEAUX MEMBRES TITULAIRES

Sont publiés ci-dessous les nouveaux Statuts de l'Association diocésaine de Belley-Ars, le nouveau Règlement intérieur, la liste des nouveaux membres titulaires de l'Association et celle des nouveaux membres du Conseil d'administration. C'est l'occasion d'un bref rappel historique et juridique.

Le régime juridique français des associations diocésaines est issu de la loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, de l'accord international signé le 14 décembre 1923 entre le Saint-Siège et l'État français et de l'encyclique *Maximam Gravissimamque* de Pie XI, du 18 janvier 1924, approuvant la création des associations diocésaines. Ce régime reconnaît la spécificité et l'organisation interne de l'Église.

Une précédente mise à jour statutaire de l'Association diocésaine de Belley-Ars avait été approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011. Ces statuts avaient été complétés par l'établissement d'un Règlement intérieur approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013 (cf. EPA de septembre 2013, pp. 12-13).

La Loi du 24 août 2021 (dite « CRPR »), confortant le respect des principes de la République, a entraîné une mise en conformité des statuts de toutes les associations diocésaines françaises. Le texte des nouveaux Statuts types, établi par un nouvel accord entre le Saint-Siège et l'État français, a été approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association diocésaine de Belley-Ars réunie à l'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey, le 9 juin 2023. Il a été déposé le 21 juillet en Préfecture avec tout un dossier de demande de reconnaissance culturelle auquel la Préfecture a répondu par un avis de non opposition, daté du 25 juillet. Désormais, selon la loi du 24 août 2021, cette demande de reconnaissance culturelle devra être renouvelée tous les cinq ans.

D'autre part l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023 a décidé de retravailler le règlement intérieur de l'Association diocésaine, de le soumettre à l'approbation d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire, de procéder à l'élection des nouveaux membres et à la constitution d'un nouveau conseil d'administration. Ces opérations ont été effectuées le vendredi 13 octobre 2023, à l'Abbaye Notre-Dame des Dombes. Les prochaines réunions du Conseil d'administration renouvelé se tiendront les 5 janvier, 27 avril et 2 juin 2024. La prochaine Assemblée générale ordinaire sera convoquée le vendredi 28 juin 2024. Comme par le passé, la partie informative de cette assemblée (rapport moral et rapport financier)

sera « ouverte à tous les fidèles du diocèse : prêtres, diacres, consacrés, laïcs en mission ecclésiale ou ayant reçu une lettre de mission, salariés et bénévoles de l'ADBA, membres des Conseils paroissiaux, etc. » (cf. Règlement intérieur, ART. 6).

Comme l'indique explicitement l'article 2 des Statuts, demeure inchangé le principe selon lequel « l'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Église catholique ». De plus le fonctionnement de l'Association demeure « réglé par les présents statuts et en conformité avec les lois canoniques ». Autrement dit ce fonctionnement respecte pleinement le fonctionnement des instances ecclésiales du diocèse : l'évêque, le conseil presbytéral, le collège des consultants, le conseil diocésain des affaires économiques, les autres conseils de l'évêque, etc.

L'un des changements les plus visibles est la réduction du nombre minimum de membres titulaires de 30 à 10, accentuant davantage au sein de l'assemblée générale la représentation symbolique de la diversité des instances chargées du culte catholique dans le diocèse.

STATUTS DE L'ADBA

Art. 1^{ER} – Entre Monseigneur l'évêque et les autres soussignés, il est formé une Association Diocésaine de Belley-Ars dont le siège est à l'évêché, 31 rue du docteur Nodet à Bourg-en-Bresse.

Art. 2 – L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Église catholique.

Le fonctionnement de l'Association sera donc réglé par les présents statuts et en conformité avec les lois canoniques.

En cas de difficultés, le président de l'Association aura soin d'en informer le Saint-Siège.

Art. 3 – Par l'application de l'article 2 ci-dessus, l'Association se propose, en particulier, les objets suivants :

1. l'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse ;
2. l'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'évêque, des bureaux de l'évêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes ;
3. pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclé-

siaistiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés de l'Église ;
4. l'acquisition ou la location et administration temporelle du Séminaire et ses annexes.

Art. 4 – Toute immixtion dans l'organisation du service divin, dans l'administration spirituelle du diocèse, en particulier dans les nominations et déplacements des membres du clergé, ainsi que dans la direction, enseignement et administration spirituelle du Séminaire, est formellement interdite à l'Association.

Art. 5 – L'Association se compose :

1. de l'évêque ;
2. de membres titulaires.

Les membres titulaires doivent être au nombre de dix au moins (y compris l'évêque et les autres membres du Conseil) résidant tous dans le diocèse.

L'évêque est président de droit du Conseil d'administration, de l'Assemblée et de l'Association tout entière.

A ce titre l'évêque a qualité pour décider une action en justice ; il représente l'Association diocésaine, par lui-même ou par un délégué de son choix, devant toutes juridictions, en demande comme en défense.

Art. 6 – Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée générale.

Art. 7 – Nul ne peut être admis comme membre titulaire qu'à la condition d'avoir été présenté par l'évêque, d'accord avec le Conseil d'administration, et d'obtenir dans l'Assemblée la majorité des voix des membres composant l'Assemblée générale.

En cas de mort, de démission ou d'exclusion d'un membre titulaire, il est procédé à son remplacement par la plus prochaine Assemblée générale. Au cas où le nombre des membres titulaires deviendrait inférieur à 10, il serait pourvu sans délai au remplacement de tous les membres décédés, démissionnaires, radiés de plein droit ou exclus.

Art. 8 – L'exclusion peut être prononcée par le Conseil d'administration pour motif grave, l'intéressé ayant été préalablement invité à présenter sa défense. Tout membre de l'Association atteint par une sanction ecclésiastique au sens du livre VI du code de droit canonique de 1983 est de plein droit radié de l'Association diocésaine.

Art. 9 – Les droits et prérogatives de l'évêque dans l'Association peuvent être exercés exceptionnellement en son lieu et place par un délégué choisi par lui parmi les membres de l'Association.

Pendant la vacance du siège et dans le cas où le diocèse n'est plus gouverné par l'évêque, ses droits et prérogatives vis-à-vis de l'Association sont exercés par celui qui le remplace dans l'administration du diocèse, réserve faite du caractère provisoire et conservatoire de sa charge.

Art. 10 – L'administration de l'Association est confiée à un Conseil composé de l'évêque, Président, et de quatre membres élus par l'Assemblée générale, la première fois sur une liste de huit membres présentés par l'évêque, dans la suite sur la présentation de l'évêque, d'accord avec le Conseil lui-même. Ces quatre membres, dont un doit être pris parmi les Vicaires généraux ou les Vicaires épiscopaux, un parmi les membres du Conseil diocésain pour les affaires économiques et un parmi le Collège des consultants, assistent l'évêque dans sa gestion de la manière prévue par les règles canoniques, y compris s'agissant de la cession des biens immobiliers. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour six ans ; le Conseil est renouvelé par moitié tous les trois ans. Les conseillers sortants sont indéfiniment rééligibles.

En cas de démission, de décès, d'exclusion ou de radiation de plein droit en application de l'article 8 des présents statuts d'un de ses membres, l'évêque, d'accord avec le Conseil d'administration, désigne un remplaçant provisoire jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale. Le membre du Conseil d'administration élu par l'Assemblée générale en remplacement d'un membre démissionnaire, décédé, radié de plein droit ou exclu, reste en fonction jusqu'au moment où les pouvoirs du membre remplacé auraient normalement expiré.

Le Conseil choisit dans son sein un secrétaire et un trésorier. Le refus de l'une de ces fonctions entraîne de droit la démission de membre du Conseil.

Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour les objets et dans les limites qu'il fixe.

Art. 11 – Le Conseil d'administration, sur la convocation de son Président adressée si besoin par courrier électronique, se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins deux fois par an. Il ne peut prendre les décisions prévues par les présents statuts que si deux membres au moins sont présents, le président non compris. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'administration peut se réunir par visioconférence s'il existe un empêchement irrémédiable rendant impossible sa réunion physique. Dans cette hypo-

thèse, les scrutins pourront avoir lieu par voie électronique.
Il est tenu procès-verbal des séances.

Art. 12 – Les membres titulaires de l'Association sont réunis en Assemblée générale ordinaire une fois par an, sur la convocation du Président adressée si besoin par courrier électronique. La convocation doit être faite huit jours francs avant la réunion, elle contient l'ordre du jour proposé à l'Assemblée.

Les membres titulaires peuvent être réunis en Assemblée générale extraordinaire sur la convocation du Président, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Les membres pourront participer à l'Assemblée générale par visioconférence ou par audioconférence s'il existe un empêchement irrémédiable rendant impossible leur présence physique. Dans cette hypothèse, les scrutins pourront avoir lieu par voie électronique.

Art. 13 – L'Assemblée ne peut prendre valablement les décisions, prévues par les présents statuts que si la moitié plus un de ses membres sont présents. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à dix jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Il est tenu procès-verbal des séances.

Le secrétaire du Conseil d'administration est secrétaire de l'Assemblée générale.

Art. 14 – Le vote par procuration est possible. Un membre ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Art. 15 – Les fonctions de l'Association sont gratuites.

Art. 16 – Indépendamment des attributions financières fixées par l'article 20 ci-après, l'Assemblée générale donne les avis qui lui sont demandés par l'évêque.

Art. 17 – Les ressources de l'Association sont :

1. les cotisations de ses membres ;
2. les produits des troncs, des dons par moyens électroniques, ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'évêque pour les besoins de l'Association ;
3. le revenu des fondations pour cérémonies et services religieux ;
4. dans les églises dont l'Association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux ;

5. le revenu de ses biens meubles et immeubles ;
6. les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Art. 18 – Les ressources de l'Association sont employées par l'évêque aux objets spécifiés dans les présents statuts.

Art. 19 – Les ressources disponibles pourront servir à constituer un fonds de réserve dans les limites régulières pour les besoins généraux du culte et un fonds de réserve illimité qui devra être employé exclusivement y compris les intérêts, à l'achat, la construction, la décoration ou la réparation d'immeubles ou meubles destinés aux besoins de l'Association, visés à l'article 2 et 3 ci-dessus, ou dont l'Association est propriétaire.

Art. 20 – Après la clôture de l'exercice, le trésorier établit les comptes de l'exercice clos.

Ces comptes sont présentés par écrit au Conseil d'administration.

L'Association diocésaine fait certifier ses comptes par un commissaire aux comptes qui se prononce notamment sur leur régularité.

Ils sont examinés également par un contrôleur des comptes que le Conseil choisit en dehors de l'Association. Ce contrôleur est chargé d'adresser au Conseil un rapport écrit sur la situation financière de l'Association.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes et du contrôleur, statue sur les comptes et les présente, avec le rapport d'activité du Conseil et les rapports précités, à l'Assemblée générale dans sa réunion ordinaire.

Art. 21 – L'Association ne peut introduire aux présents statuts aucune modification qui soit contraire à la constitution de l'Église catholique. Les autres modifications devront être présentées à l'Assemblée générale par l'évêque, d'accord avec le Conseil d'administration.

Art. 22 – L'Association est formée pour une durée indéterminée.

Art. 23 – L'Association peut constituer avec d'autres Associations diocésaines des Unions d'Associations diocésaines ou adhérer à des Unions de ce type.

Art. 24 – En cas de dissolution, l'actif de l'Association sera attribué à une Association constituée par l'évêque ou par celui qui le remplace, conformément aux

présents statuts. Dans l'intervalle qui, en tout cas, ne devra pas dépasser deux mois, l'évêque ou son remplaçant canonique assurera la gestion des biens de l'Association.

Les statuts ci-dessus ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 juin 2023, dont il a été dressé procès-verbal.

Le Président,
Mgr Pascal ROLAND

Le Secrétaire
P. Frédéric PELLETIER

Règlement intérieur de l'ADBA

I. Membres titulaires

ART.1-§1. Sont membres de droit de l'ADBA (Statuts, Art. 5) :

- l'évêque du diocèse
- le vicaire général (ou les vicaires généraux)
- les vicaires épiscopaux éventuels
- l'économiste diocésain
- le recteur de la paroisse-sanctuaire d'Ars-sur-Formans

§2. Les autres membres sont élus pour une durée de six ans par l'Assemblée Générale sur présentation du Président, d'accord avec le Conseil d'Administration de telle sorte que l'Assemblée Générale soit composée d'au moins dix membres (cf. Statuts Art. 5 & Art. 7 et règlement intérieur ART. 4).

ART.2-§1. Sont éligibles tout membre du presbyterium et tout fidèle catholique en pleine communion avec l'Eglise, résidant dans le diocèse (cf. Statuts, Art. 5), participant ordinairement à la vie paroissiale, ayant le sens de l'Eglise et de sa mission, le souci du bien commun et de l'évangélisation.

§2. A chaque élection de membres titulaires, l'évêque doit présenter deux fois plus de noms que de membres à élire (cf. Statuts, Art. 5), de telle sorte que l'Assemblée Générale soit composée autant que possible de la manière suivante, en veillant à intégrer au moins une femme :

- deux membres du Collège des Consultants ou du Conseil presbytéral
- deux membres du Conseil Diocésain des Affaires Économiques
- deux responsables en pastorale
- un diacre permanent
- une personne consacrée.

§3. Pour l'élection des membres titulaires de l'ADBA, l'évêque

• choisit préalablement les personnes qu'il souhaite présenter comme candidats, leur explique le fonctionnement de l'ADBA (AG, CA, principe de l'élection I parmi 2) et recueille l'accord de leur candidature

- présente les futurs candidats au CA pour accord
- présente enfin les candidats au vote de l'AG
- informe les candidats du résultat du vote et les remercie

§4. La composition de l'Assemblée générale est renouvelable par moitié tous les trois ans. Pour le premier renouvellement, la moitié des membres qui sera renouvelée au bout de trois ans est tirée au sort.

§5. Un membre titulaire est toujours rééligible.

ART.3. La cotisation annuelle des prêtres et diacres ayant une activité apostolique dans le diocèse est acquittée par leurs prestations de service ordinaires. La cotisation annuelle des fidèles laïcs est acquittée par le versement de leur contribution annuelle au denier de l'Eglise (cf. Statuts, Art. 6).

II. Assemblée générale

ART.4. Le rôle de l'Assemblée Générale de l'ADBA est de représenter symboliquement la diversité des instances chargées du culte catholique dans le diocèse.

ART.5. Une Assemblée Générale Ordinaire est convoquée chaque année avant la fin de l'année pastorale (Cf. Statuts, Art. 12). Elle a pour objet :

- la présentation des rapports de l'année précédente : le rapport moral de l'évêque du diocèse et le rapport financier de l'économiste diocésain
- l'étude des questions relatives à ses compétences, comme le choix ou le renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

ART.6. La partie informative (présentation des rapports) de l'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à tous les fidèles du diocèse : prêtres, diacres, consacrés, laïcs en mission ecclésiale ou ayant reçu une lettre de mission, salariés et bénévoles de l'ADBA, membres des Conseils paroissiaux, etc. L'invitation est faite par le moyen du bulletin officiel du diocèse.

ART.7-§1. Lorsqu'il y a lieu de procéder à des votes, l'évêque le déclare à la fin de la partie informative en demandant aux invités de bien vouloir se retirer et aux membres titulaires de rester. Lorsqu'il n'y a pas lieu de procéder à des votes, l'évêque déclare la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

§2. Si un membre titulaire ne peut être présent, il peut demander à participer par visio ou par procuration (cf. Statuts, Art. 12 & 14).

III. Conseil d'administration

ART.8. -§1. Le rôle du CA est d'assister l'évêque dans la gestion de l'ADBA au regard des instances civiles, en conformité avec la gestion assurée par les personnes compétentes selon les normes du droit canonique (cf. Statuts, Art. 10).

§2. Il se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins deux fois par an (cf. Statuts, Art. 11).

§3. Pour le choix et le renouvellement des membres du CA (autres que l'évêque), on se conformera aux Statuts (cf. Statuts, Art. 10) :

- un vicaire général ou épiscopal
- un membre du Collège des Consultants
- un membre du Conseil Diocésain des Affaires Économiques
- un autre membre : l'économiste diocésain

ART.9 -§1. Avec l'accord du CA et parmi ses membres, l'évêque choisit un secrétaire et un trésorier.

§2. Le secrétaire est chargé de veiller au suivi des procès-verbaux des réunions du CA et des AG qu'il contresigne. Il veille aussi à leur archivage. Il peut se faire aider par les autres membres et, si cela s'avère opportun pour la prise de note, d'une personne extérieure au CA.

§3. Le trésorier est chargé de veiller au suivi des comptes financiers et de leur présentation au CA et à l'AG, en lien avec l'économiste diocésain et le cabinet de l'expert-comptable.

ART.9. Le Président, en accord avec son Conseil d'administration, peut inviter aux séances du Conseil un ou plusieurs intervenants à titre consultatif : ils y assistent pour ce qui relève de leur compétence et sans prendre part au vote.

ART.10. Le Conseil peut créer toutes les commissions qu'il jugera utiles.

ART.11. Les comptes sont :

- présentés avec l'aide de l'expert-comptable, et arrêtés par le Conseil d'Administration de l'ADBA
- certifiés (régularité et sincérité) par le Commissaire aux Comptes (Statuts Art. 20)
- approuvés par le Conseil d'Administration de l'ADBA qui affecte le résultat.

ART. I 2. Pour toute difficulté d'interprétation du présent Règlement intérieur, on aura recours au Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur ci-dessus a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2023, dont il a été dressé procès-verbal.

Le Président,
Mgr Pascal ROLAND

Le Secrétaire
P. Frédéric PELLETIER

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES MEMBRES DE L'ADBA ET DU CA

Membres de l'association

- Membres de droit
 - Mgr Pascal ROLAND (Évêque)
 - P. Frédéric PELLETIER (Vicaire général)
 - M. Olivier BAUER (Économiste diocésain)
 - P. Rémi GRIVEAUX (Recteur de la paroisse – sanctuaire d'Ars sur Formans)
- Membres élus (durée de 6 ans)
(à l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2023)
 - P. Bruno BOUCLY (Conseil presbytéral)
 - P. Christian JOSSELIN (Collège des consultants)
 - M. Jean-Claude BELAT (Conseil diocésain des affaires économiques)
 - M. Yves CHOVEL (Conseil diocésain des affaires économiques)
 - Mme Bénédicte DUTHOIT (Responsable en pastorale -Secours catholique)
 - Mme Colette RIGOLLET (Responsable en pastorale – prêtres aînés)
 - M. Didier BERTHELEMY (diacre permanent)
 - Sr Marie-Pierre (Consacrée - Dominicaine du Cœur Immaculé de Marie)

Membres du Conseil d'administration

- Membre de droit : Mgr Pascal ROLAND (Évêque)
- Membres élus (à l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2023)
 - P. Frédéric PELLETIER (Vicaire général)
 - M. Olivier BAUER (Économiste diocésain)
 - P. Christian JOSSELIN (Collège des consultants) : secrétaire du CA et de l'AG
 - M. Jean-Claude BELAT (Conseil diocésain des affaires économiques) : trésorier du CA et de l'AG

GROUPEMENT PAROISSIAL DE FEILLENS - PONT-DE-VAUX

Suite à la demande de M. l'abbé Pierre Le Bourgeois, curé des groupements paroissiaux de Feillens et de Pont-de-Vaux, et ayant reçu l'avis favorable du conseil presbytéral, en date du 12 octobre 2023, Mgr Pascal Roland a décidé le regroupement des deux groupements paroissiaux en un seul groupement paroissial.

Le « groupement paroissial de Feillens–Pont-de-Vaux » est désormais composé des paroisses suivantes: Feillens (avec l'ancienne paroisse de Vésines), Arbigney, Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Chatel (avec l'ancienne paroisse St-André-de-Bâgé), Boissey, Boz, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Dommartin, Gorrevod, Manziat (avec l'ancienne paroisse d'Asnières-sur-Saône), Ozan, Replonges, Reyssouze, Saint-Bénigne, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Saint-Laurent-sur-Saône et Sermoyer.

SESSION DU PRESBYTERIUM
VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023

**Comment faire vivre aujourd'hui et demain les communautés paroissiales ?
Comment exercer la mission curiale dans un contexte de nouvelle évangélisation ?**

Chers frères prêtres,

Notre société a considérablement changé. Le rapport entre l'Eglise et le monde s'en trouve profondément modifié. L'organisation de la vie ecclésiale doit être envisagée de manière nouvelle, en plus grande fidélité à l'Evangile.

Si nous voulons répondre correctement à notre vocation en ce monde tel qu'il est présentement, il est urgent de prendre le temps de s'asseoir ensemble à l'écoute de l'Esprit Saint afin de discerner les priorités à honorer.

C'est ce que je vous propose de faire le 10 novembre. Je compte sur votre présence à chacun. Bien fraternellement,

Pascal Roland

09h30 : Accueil (salle Lagrange)

09h45 - 11h45 : Récollecion avec le P. François Lestang

12h00 : Messe (Chapelle)

13h00 : Repas (Maison Jean-Marie Vianney) salle des Pays de l'Ain

14h00 : Témoignage du P. Francis Manoukian, curé d'Autun

15h00 - 17h00 : Travail en groupes

17h00 : Vêpres

Pour la bonne organisation de la journée et du repas de midi, merci de bien vouloir confirmer (oui ou non) votre présence avant le 30 octobre 2023 à Albine SCHERRER : albine.scherrer@belley-ars.fr / 04 74 32 86 40

NOMINATIONS

- **M. l'abbé Dieudonné MVUATU** est nommé prêtre auxiliaire dans le groupement paroissial de Pont-d'Ain, dans l'attente d'une nouvelle nomination. Il réside au presbytère de Saint-Jean-le-Vieux.
- **M. l'abbé Aimé MOBWETE**, remis à la disposition du diocèse, est autorisé à prendre une année sabbatique au cours de laquelle il suivra une formation à l'accompagnement spirituel au centre spirituel jésuite Le Chatelard (Francheville) de janvier à mai 2024. Il réside ordinairement à la Maison Jean-Marie Vianney (Bourg-en-Bresse).

DIACRES PERMANENTS

Excardination

- **M. Christian MARCOUX**, ordonné diacre permanent pour le diocèse de Belley-Ars le 31 mai 2009 et mis à la disposition du diocèse de Besançon à dater du 1er septembre 2021, est incardiné dans le diocèse de Besançon dont il est originaire, par décret de Mgr Jean-Luc BOUILLERET, à dater du 2 octobre 2023. De ce fait, à cette même date, il est excardiné du diocèse de Belley-Ars.



Ordination

- **M. Cédric PICAUD**, 48 ans, époux de Claire et père de trois jeunes adultes, a été ordonné diacre permanent pour le diocèse de Belley-Ars, à Gex, le 29 octobre 2023. Originaire de Grenoble, il s'est installé dans le Pays de Gex en 2011. Engagé avec son épouse dans la paroisse de Gex pour l'animation liturgique et le catéchisme, il a été appelé assez vite par son curé en vue du diaconat permanent. Il s'est préparé à ce nouvel engagement avec l'aide d'une équipe diocésaine, de la fraternité diaconale du diocèse et de la Communauté de l'Emmanuel. Dirigeant depuis huit ans d'une entreprise internationale intervenant dans le domaine de la logistique des essais cliniques, il a reçu comme première mission de promouvoir concrètement les principes de la Doctrine sociale de l'Église et de témoigner auprès des dirigeants et des milieux professionnels qu'il fréquente. Membre de la communauté de l'Emmanuel depuis 1990, il a reçu la mission de coordonner le service Ecoute et Prière (anciennement SOS Prière) destiné entre autres aux personnes vulnérables ou en détresse. Il collaborera également avec les prêtres, selon ses disponibilités, à la vie paroissiale du groupement Saint-Jean-Paul II du Pays de Gex (prédications, baptêmes, mariages...).



MESSE POUR LES BIENFAITEURS DÉFUNTS

21 novembre

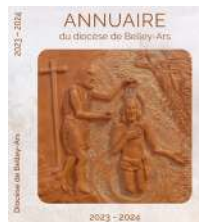
Depuis 2012, a été instituée chaque 21 novembre, en la fête de la Présentation de la Vierge Marie, la célébration d'une Messe à l'intention des bienfaiteurs défunts du diocèse et de chacun des groupements paroissiaux. Cette année, Mgr Roland célébrera cette Messe en la basilique d'Ars à 11h.

Une Messe doit également être célébrée dans chaque groupement paroissial, par le curé ou par un autre prêtre sous la responsabilité du curé ; cette Messe est annoncée et inscrite sur la feuille paroissiale le dimanche précédent le 21 novembre. L'offrande de Messe est prise sur la quête du jour ou sur les quêtes des funérailles du mois de novembre.

ANNUAIRE DIOCÉSAIN & CALENDRIER LITURGIQUE

A dater du jeudi 02 novembre 2023 seront en vente à l'évêché à Bourg-en-Bresse et à la librairie d'Ars-sur-Formans :

- **l'annuaire diocésain (18€)**
- **le calendrier liturgique (année B) de la Province ecclésiastique de Lyon (4€)**
- Magasin du Sanctuaire d'Ars
451, rue Jean-Marie Vianney
01480 Ars-sur-Formans
04 74 08 17 29
magasin.ars@belley-ars.fr
- Evêché à Bourg-en-Bresse auprès de Mme Albine SCHERRER
 - exclusivement sur commande préalable (sans envoi postal) :
albine.scherrer@belley-ars.fr / 04 74 32 86 40
 - préciser nom, adresse postale, nombre d'exemplaires
 - la date de retrait
 - **Règlement exclusivement par chèque à remettre le jour du retrait**



CHANGEMENTS D'ADRESSE MAIL

- Paroisse de Thoiry :
paroisse.thoiry@gmail.com
- Abbé Michel MONTERRAT :
michel.monterrat@laposte.net
supprimer le précédent : monterrat.michel01000@orange.fr
- Père Henri DE PENFENTENYO :
p.depenfentenyo@gmx.fr supprimer le précédent : p.depenfentenyo@gmail.com

DÉCÈS

Sont recommandés aux prières du diocèse

- **M. l'abbé Philippe PERDRIX** est décédé à Trévoux le vendredi 20 octobre 2023, à l'âge de 85 ans. Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 27 octobre 2023, en l'église de Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse. Elles ont été suivies de l'inhumation au cimetière de Bourg (caveau familial). Né le 13 janvier 1938 à Bourg-en-Bresse, il fût ordonné prêtre le 25 juin 1966 à Notre-Dame de Bourg. Il fût d'abord vicaire paroissial à Trévoux (1966-67) et Ambérieu-en-Bugey (1967-75). Il fût alors envoyé dans le diocèse de Lyon comme aumônier d'action catho-



lique des milieux indépendants (ACI) à Caluire (1976-77). Puis il revînt à Bourg-en-Bresse comme aumônier diocésain de l'ACI (1977-89), prêtre auxiliaire à Notre Dame (1977-78), Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse (1978-86), Ceyzériat (1986-89). Il reçut aussi la mission d'aumônier national de l'ACI (1982-89). Il fût ensuite curé d'Ars-sur-Formans (1990-2004), Misérieux et Sainte-Euphémie (1990-1995), Villeneuve et Savigneux (1992-2004). Il fut également administrateur des paroisses de Fareins, Messimy, Chaleins (1992-94), Ambérieux en-Dombes (1994-95) et directeur du Pèlerinage d'Ars (1999-2004). En 2004, il fût autorisé à prendre sa retraite tout en assurant divers services et en participant aux activités de la commission diocésaine d'art sacré (CDAS).

- **Le père Frantz MONNET**, Missionnaire de Notre Dame de La Salette originaire de Nantua, est décédé le lundi 9 octobre à l'âge de 80 ans. Ses funérailles ont été célébrées le vendredi 13 octobre en l'église Notre-Dame Réconciliatrice de Grenoble. Il avait été ordonné prêtre en 1972 en l'église Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse



et avait été supérieur au sanctuaire de la Salette (1997-2006) et supérieur provincial de France (2006-2015). Depuis 2021, il était vicaire du nouveau supérieur provincial et supérieur de la communauté de La Tronche (Isère).

- **Sœur Marie GÉRAULT**, Sœur de Saint-François d'Assise, est décédée le 20 septembre 2023 à Seillon Repos. Ses obsèques ont été célébrées le 27 septembre, suivies de l'inhumation dans le cimetière des Sœurs de Seillon. Née le 12 avril 1935 à Passais la Conception (Orne), elle est entrée chez les Sœurs Franciscaines de Notre Dame de Pitié de Perrou (diocèse de Sées) et y a prononcé ses vœux perpétuels le 12 avril 1962. Elle servit jusqu'en 2002 dans différentes

maisons de son institut, principalement auprès des personnes âgées et des prêtres. Après l'union en 2004 de sa Congrégation avec 6 autres Congrégations franciscaines au sein de l'institut des Sœurs de Saint-François d'Assise, elle fut envoyée à Seillon en janvier 2008. Elle était à la Maison de retraite de Seillon Repos (Péronnas) depuis le 18 février 2010.

- **Mlle Christiane BREVET**, sœur de l'abbé Bernard BREVET est décédée le 13 octobre 2023, à l'âge de 83 ans. Ses funérailles ont été célébrées le samedi 21 octobre 2023, en l'église Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse et ont été suivies de l'inhumation au cimetière d'Etrez.

Que le Seigneur les accueille dans sa paix



Photo Toussaint 2023 - Carré des prêtres fleuri à Bourg-en-Bresse
Comme chaque année l'assistante de l'économe a fleuri le carré des prêtres à Bourg-en-Bresse et à Pont d'Ain

Homélie du P.Thierry DES ROCHETTES pour les obsèques du P. Philippe PERDRIX

Le père Philippe m'a chargé de prononcer l'homélie mais il me recommandait avec insistance de ne pas faire de panégyrique. Pudeur de ce prêtre retiré depuis quelques années dans une famille très dévouée de Trévoux pour, selon ce qui est écrit dans l'annuaire diocésain, une mission de prière. Je peux attester qu'il a exercé fidèlement sa mission de prière. Mais pourquoi une telle discrétion ? Parce que tout son désir a été de s'effacer devant le Seigneur Jésus. Le but de sa vie et de son ministère de prêtre fut de montrer celui dont il se savait follement aimé et dont il voulait être un canal pour transmettre son amour. Il se considérait lui-même comme le doigt du Baptiste qui désigne le Christ, arrêter notre regard sur le doigt lui paraîtrait insensé. Je l'imagine bien nous dire avec son humour coutumier Que peut-il y avoir d'intéressant à regarder un envol de perdrix sauf si l'on est un chasseur ! M'inspirant d'une interview de lui dans un hebdomadaire chrétien, j'ai relevé quelques éléments de sa vie qui permettent de le situer :

« Philippe a été ordonné en 1966. Le jeune prêtre fougueux est aspiré par le souffle de Mai 68. Il travaille à mi-temps dans un atelier d'arts Créatifs de Lyon. Puis se « défonce » comme aumônier national de l'Action catholique des milieux indépendants. Il faut changer l'Eglise et le monde, le chantier est immense, pas de temps à perdre.

Alors il court, il court, le Perdrix. File sa vie, entre Bourg et Paris, en train et en réunions. Jusqu'au jour où il s'effondre, exténué, et demande à son évêque un poste « pour souffler un peu ». Celui-ci lui propose un temps sabbatique à Ars...

En 1986, premier électrochoc. La visite du pape saint Jean-Paul II, qui devant six mille prêtres, proclame « le Curé d'Ars modèle pour tous les prêtres ». Le père Philippe confesse : « Le Curé d'Ars, ce n'était pas franchement mon style, Jean-Paul II non plus ! ». Pourtant la visite du Pape le bouleverse. Trois ans plus tard, son curé, âgé, le père Thévenard, téléphone à l'évêque pour demander un successeur. « Et qui voyez-vous pour vous remplacer ? », demande celui-là « Eh bien je vois... le Père Perdrix. Il est là... en face de moi. » « Il est là ! » Ces trois mots que le Saint Curé répétait en désignant le tabernacle ouvrent le ministère du huitième curé d'Ars.

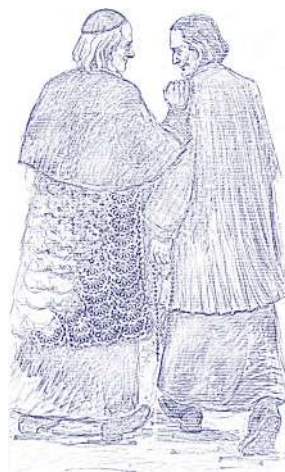
« J'étais un peu écrasé par ce qui m'arrivait », reconnaît-il. « Je sentais qu'on ne pouvait pas être curé d'Ars sans être prêtre à fond ; Aussi, dès que j'ai été nommé, je suis allé me confesser. Je ne l'avais pas fait depuis longtemps, et je dois avouer que je n'avais jamais confessé. Mais je ne pouvais pas devenir le successeur de celui qui confessait dix-sept heures par jour sans m'agenouiller à mon tour. Je devinais que ça ne me laisserait pas indemne. Le confesseur m'a dit : « Oui, agenouille-toi. Et laisse-toi faire... » Cette confession a changé ma vie ! »

Oui saint Jean-Marie Vianney a changé sa vie, et renouvelé son ministère et Philippe en est devenu l'avocat ému, le disciple fervent.

« J'ai découvert un grand frère dans le sacerdoce. » Comme son grand frère, Philippe a compassion des pauvres pécheurs, et s'émerveille de la puissance de libération du sacrement du pardon.

Pour l'évangile de ses obsèques, il hésitait entre le récit de Jésus dans la tempête marchant sur les eaux et cet évangile de la samaritaine. Pourquoi cet évangile de la samaritaine ? Parce qu'il nous permet d'abord de contempler Jésus fatigué, assis sur la margelle du puits. Jésus qui n'a pas fait semblant d'être un homme, son humanité n'est pas un leurre, il l'a vécue avec toutes ses fragilités par amour pour nous. C'est dans cette situation de précarité et d'humilité que se situe cette rencontre avec la femme de Samarie. Et la conversation s'engage simplement avec finesse et quiproquo. D'une simple demande d'eau fraîche le Christ avec douceur et vérité réveille en cette femme la soif de Dieu la soif de la vie intérieure et de l'adoration. Et il lui révèle son identité messianique. Quelle merveilleuse pédagogie du Seigneur ! Ainsi « l'Eglise, comme l'écrivait le saint pape Paul VI, se fait conversation ». Elle n'a pas peur, malgré sa faiblesse aujourd'hui, d'aller à la rencontre des personnes. C'est bien ce que le père Philippe exprimait dans une très belle prière dont voici quelques extraits : Seigneur, fais de ma paroisse - selon le mot du bon Pape Jean XXIII - « la fontaine du village à laquelle chacun peut venir s'abreuver » : que tous ceux qui entrent dans

l'église paroissiale se sentent chez eux. Que ma paroisse soit un peu comme cet ancien lavoir de campagne : non pas le lieu où l'on papote, mais le lieu où tout le monde se rencontre en vérité, personne ne restant étranger à l'autre. Que ma paroisse (nos paroisses) soit l'école de la compassion, de la joie partagée et de toutes les expressions de l'amour. Seigneur, fais que ma paroisse soit ton Cœur ouvert aux projets les plus ambitieux de la foi vécue et répandue dans tous les secteurs de la vie artistique, scientifique, médicale ou commerciale. Enfin comment ne pas évoquer son talent fou de peintre, ce coup de crayon fabuleux qui en deux temps trois mouvements vous croquait un portrait avec finesse et humour. Lui qui a cherché à peindre la beauté de la création, sa lumière, ses couleurs, la beauté des visages des saints, prions Le Seigneur de l'accueillir dans son royaume de lumière et de paix en présence de tous les saints.



VISITES PASTORALES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les visites pastorales dans les établissements scolaires se poursuivent.



Une première visite a eu lieu à l'école **Sainte Marie à Bourg-en-Bresse**, lundi 25 septembre.



Mardi 26 septembre la visite a eu lieu dans **l'école & au collège Jeanne d'Arc à Bourg-en-Bresse**, en présence de M^{gr} ROLAND, du père Frédéric PELLETIER, vicaire général, Olivier DELTOUR directeur de l'Enseignement Catholique, des chefs d'établissement Florian CIEREN (collège Jeanne d'Arc) et Amandine ROULAND (écoles Sainte Marie et Jeanne d'Arc) et des aumôniers des établissements scolaires.

Ces deux journées ont été l'occasion de rencontre, d'échanges et de temps de prière avec l'équipe enseignante et les élèves.



C'est en 2017, que Maurice SIMPLEX, diacre permanent du diocèse, proposa dans le cadre des pèlerinages diocésains, le pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle. Ce pèlerinage venait à la suite des chemins d'Assise et il en a été gardé l'esprit « La prière, la fraternité, et la joie » ainsi que les temps de prière et de silence.

C'est ainsi qu'en septembre 2017 un groupe d'une quinzaine de pèlerins commencèrent le chemin à partir du Puy en Velay. Certains,



peu habitués à la marche partaient avec des appréhensions, d'autant que certaines côtes s'annonçaient rudes. Mais le groupe s'entre-aide et au fil des jours ces ap-

préhensions se sont estompées. Cette année là nous avons marché durant 10 jours dans des paysages magnifiques, au rythme des belles découvertes et des belles rencontres qui ont émaillé les 220 km nous menant à Conques.

Forts de ce premier tronçon parcouru et vécu dans une belle fraternité, le groupe est reparti de Conques l'année suivante pour gagner, 10 jours plus tard et 213 km plus loin, la ville de Moissac. Comme l'année précédente, nous avons goûté avec bonheur le bon accueil dans les gîtes et les occasions d'échanges avec des pèlerins de tous

âges et de tous pays : Allemagne, Amériques, Canada, Corée du Sud, Ecosse, et autres...

2019 nous vit quitter Moissac et traverser Auvillar, Condom, Nogaro, Aire-sur-l'Adour entre autre. 215 km seront parcourus cette troisième année qui nous mèneront à Larreule. Compostelle est encore loin mais les Pyrénées se rapprochent.

Maintenant que nous avons goûté à la joie de la marche, de la convivialité, des belles découvertes humaines, spirituelles et culturelles, nous avons pris date pour 2020 ne nous doutant pas que l'épidémie de COVID viendrait repousser ce projet d'une année car les hébergements du chemin n'étaient pas autorisés à accueillir des pèlerins.

C'est donc en septembre 2021 que nous avons repris sac à dos, chaussures de marche, bâtons, gourdes et chapeaux pour attaquer cette 4e année de marche sur le Camino. Nous sommes donc repartis de Larreule avec la ferme volonté de franchir les Pyrénées et d'arriver à Pampelune. Entre le 14 et le 15 septembre, les Pyrénées sont franchies sans peine et sous le soleil, et nous arriverons à Roncevaux sous la pluie...



L'Espagne s'offrait à nous. D'autres paysages, d'autres découvertes nous furent offerts jusqu'à l'arrivée à Pampelune, ville très animée et sonore le soir, ce qui nous changeait du calme du chemin. Nous avons franchi 833 km depuis notre départ du Puy, soit un peu plus de la moitié du trajet menant à Santiago.

A la fin de cette 4e année de marche, constatant qu'il nous restait un peu plus de 700 km à parcourir et que nous marchions tous à un bon rythme, nous avons décidé de terminer le pèlerinage en 2 ans.

Le 4 septembre 2022 nous partions de Pampelune, traversant avec enthousiasme la Navarre, la Rioja, dans des paysages de vignes, d'oliviers, de céréales à perte de vue. *« Des vues panoramiques les plus larges à la forme de vie la plus infime, la nature est une source constante d'émerveillement et de crainte ».* Pape François



Nous prendrons une belle journée de repos à Burgos pour nous donner le temps de visiter la ville et sa magnifique cathédrale. Et après environ 400 km de marche, nous arriverons à León dans la province de Castille & León.



2023 : quelques kilomètres encore et le but sera atteint.

C'est le 12 septembre que nous sommes repartis de León. Sur ce tronçon, les pèlerins, les marcheurs sont de plus en plus nombreux au fur et à mesure que Saint Jacques se rapproche. Les 100 derniers kilomètres sont même envahis, à certaines heures, de marcheurs et de cyclistes qui échangent de sonores *« buon camino ! »*. Il devient impossible de trouver nos précieux temps de marche dans le silence.

Une très bonne surprise nous fut réservée quelques jours avant l'arrivée. Alors que nous nous étions arrêtés pour pique-niquer près d'une chapelle, nous avons été abordés en français par Frédéric, jeune prêtre ordonné dans notre diocèse en 2008 et membre de la Communauté de l'Emmanuel. Il pèlerinait à vélo après avoir fait un détour par Lourdes.

La fin de notre pèlerinage nous réservera de beaux moments de marche dans des forêts d'eucalyptus aux troncs immenses s'élevant vers le ciel. Puis, au haut d'une colline les flèches de la cathédrale de Santiago de Compostela émergent de la brume. Emotion... Nous prenons le temps de rendre grâce.

Notre but est à portée de pas.
Encore quelques kilomètres à parcourir dans la ville et la basilique s'ouvrira enfin dans son entier à notre regard.



Quelles rencontres nous ont plus particulièrement marqués :

- Sun qui venait de Corée avec laquelle nous avons beaucoup partagé et échangé la première année. L'une de ses amies, que nous avons retrouvée l'année suivante nous a appris que Sun s'était engagée sur le chemin se sachant atteinte d'un cancer, était arrivée à Compostelle et était décédée dans l'année.
- Henri (originaire de la Forêt Noire) rencontré dans une chapelle au moment nous nous y entrons pour le temps de prière ; il semblait très ému et triste. Nous l'avons invité à partager ce temps avec nous. Il nous a alors dit que ce jour était la date anniversaire de la mort de son épouse et il fut touché par notre geste.
- Marie-Claire, préparant discrètement pour des funérailles la petite église du village où nous étions entrés pour prier, nous a remerciés ensuite en nous disant que

nous avons bien de la chance de vivre ce chemin dans la fraternité et qu'elle aurait tant aimé le faire. Nous l'avons mise en contact avec le prêtre de son diocèse en charge des pèlerinages.

- Jeanne qui nous a accueillis si chaleureusement dans son gîte et nous a partagé sa vie difficile avant de trouver l'apaisement en accueillant les pèlerins.
- Emmanuel au sommet du col Le Poeder, juste avant de descendre vers Roncevaux et qui continue de nous donner des nouvelles.
- Wyn (originaire d'Asie et vivant aux USA) rencontré avec son cerf-volant dans la Rioja et qui nous a envoyé une photo de son arrivée à Compostelle.
- Sœur Modesta qui assurait l'accueil dans une toute petite chapelle et que nous avons eu la chance de rencontrer alors qu'elle s'apprêtait à fermer la chapelle. Son accueil chaleureux en bénissant chacun de nous et en nous remettant une petite médaille nous a marqués.



Ce qui nous restera aussi de ce chemin c'est une fraternité grandissante avec les années et de la gratitude réciproque pour les moments partagés.



Comme l'écrira un jour Josée qui chemina avec le groupe durant les deux dernières années « *Marcher vers Compostelle s'est suivre les marques du Camino, c'est vivre une grande liberté, s'arrêtant là où l'on veut, dormant là où l'on trouve de la place, buvant ou mangeant dans un café ou un restaurant ouvert. C'est aussi découvrir le chemin parcouru par tant d'autres, mettre nos pas dans leurs pas... C'est encore la joie de l'instant, les rires, les rencontres spontanées, partager les accueils sans manières. C'est, pendant des jours et des jours, vivre dans la nature, dans ces immenses paysages, supporter la chaleur, le froid, la pluie, la fatigue et les ampoules... Mais surtout c'est la parole reçue, la parole offerte* ».

Maurice Simplex, Christine et Bertrand Lapostolle



LE PÈLERINAGE DE COMPOSTELLE

Si, dès le I le siècle, les rois et évêques organisent le « *Camino Françes* » la Révolution Françaises, en supprimant les couvents, va arrêter presque complètement le passage bien qu'il continue en Espagne où Saint Jacques est vénéré. Des documents apportent la preuve de l'existence d'un pèlerinage.



- En 1951 a lieu le premier pèlerinage accompagné et filmé.
- En 1987 le conseil de l'Europe déclare le Chemin de Saint Jacques « *premier itinéraire culturel Européen* ».
- En 1998 l'UNESCO reconnaît une valeur universelle exceptionnelle au Chemin.
- En 2000 les chemins sont ouverts dans toute l'Europe, aménagés et balisés et les accueils assurés.

Quelques chiffres :

- 1992 : 9 764 pèlerins
- 1993 : 99 436 pèlerins
- 1999 : 154 000 pèlerins
- 2010 : 275 000 pèlerins
- 2022 : 438 000 pèlerins

PÈLERINAGE À MEDJUGORJE

Les services des pèlerinages des diocèses de Blois et de Belley-Ars ont accompagné à Medjugorje un groupe de 21 pèlerins du 15 au 20 octobre. La réputation de ce village de l'arrière-pays de Bosnie-Herzégovine s'est étendue au monde entier lorsqu'en juin 1981 six jeunes ont déclaré voir la Vierge Marie, présentée sous le titre de Reine de la Paix. Sans pour autant reconnaître les apparitions, le 12 mai 2019 le Pape François autorisait les pèlerinages vers ce lieu.

Ce qui frappe quand on arrive à Medjugorje, c'est la ferveur de la population, toutes générations confondues. Les prêtres confessent des heures une foule de pénitents aux langues multiples. Mercredi soir la messe rassemblait environ 5000 personnes en période scolaire, hors tout événement pastoral.

Une rencontre marquante de ce séjour fut le témoignage d'un frère franciscain, ancien héroïnomane, qu'une conversion spectaculaire a arraché à une mort certaine. Une escapade à Mostar a permis aux 21 pèlerins de franchir le fameux pont qui avait défrayé la chronique durant le conflit des années 1990.

P. Tanguy de La Gironière



Les pèlerins contemplant la création après la prière du chemin de croix portée par la méditation du Père Slavko BARBARIC.

MARCHE AVEC L'ÉVANGILE À CUISIAT - SAMEDI 7 OCTOBRE



60ÈME ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT CHRÉTIEN DES RETRAITÉS VENDREDI 29 SEPTEMBRE À ARS

Un temps de fête bien réel que ce 60ème anniversaire vécu le 29 septembre dernier à Ars, village de l'Ain dans lequel Saint Jean-Marie Vianney exerça son ministère de curé pendant de longues années.

Plus de 500 participants lyonnais, stéphanois et aindinois se sont retrouvés en ce vendredi pour célébrer les 60 ans du mouvement dans lequel et pour lequel aujourd'hui dans la continuité nous nous sommes engagés pour vivre ensemble et en actes dans notre vie de retraités chrétiens « *Le VOIR, le DISCERNER et l'AGIR* ».

Une journée inter-diocésaine de rencontres, de festivités, de découvertes, avec de la musique, des chants, un spectacle « *Je ne veux pas m'agrir* » et une célébration eucharistique célébrée par l'évêque du diocèse, Monseigneur Pascal Roland, sans oublier l'excellent déjeuner préparé pour 340 participants par les travailleuses missionnaires de La Providence... ou le pique-nique dans la grande prairie ensoleillée pour une centaine d'autres.

Chacun a pu exprimer et chanter sa joie par ces paroles écrites spécialement pour le MCR d'aujourd'hui par Jean Humenry ! « *Porteurs de foi, porteurs de joie, nous sommes porteurs d'Espérance, nous sommes témoins de l'alliance* ».

Fortifiés et enrichis par la joie partagée et dans la joie vécue au cours de cette journée inter-diocésaine, nous pourrions alors Sortir, rencontrer, dialoguer, construire et servir, s'ouvrir et témoigner, et « *OSER l'AVENIR pour DEVENIR BÂTISSEURS D'AVENIR A LA LUMIERE DE L'EVANGILE !* »

Étaient présents autour de l'évêque, notre aumônier national le Père René Aucourt, le recteur du sanctuaire le Père Rémi Griveaux, Jean-Pierre Guibet avec le Gâteau et ses 60 bougies, vice-président national, les petites sœurs bénédictines de Montmartre qui ont accompagné les chants, sans oublier diacres et accompagnateurs spirituels et habitants et pèlerins du jour qui ont pu se joindre à nous pour la messe ! Moment fort que la célébration où nous avons atteint les 600 personnes, peut-être avec l'espoir de futurs adhérents.

Annick Furzac



AUMÔNIER AU CENTRE HOSPITALIER DE FLEYRIAT (H/F)

Le Diocèse de Belley-Ars recherche un :

AUMONIER AU CENTRE HOSPITALIER DE FLEYRIAT (H/F)

Contenu du poste :

La mission de l'équipe d'aumônerie est d'assurer la présence du Christ auprès des malades, de leurs familles et proches, ainsi que du personnel hospitalier.

L'aumônier a la charge d'assurer des temps de prière et l'animation des messes, d'assister les patients et de répondre à leurs besoins spirituels. Au centre hospitalier de Bourg-en-Bresse, cette mission est partagée au sein d'une équipe de 4 aumôniers (1 prêtre et 3 laïcs) soutenue par des bénévoles.

Le rattachement hiérarchique est double : à l'Évêque du diocèse de Belley-Ars par l'intermédiaire du Délégué Diocésain à la Pastorale de la Santé dont il reçoit une lettre de mission et à la direction du centre hospitalier de Bourg (CHB) dont il est salarié et perçoit une rémunération basée sur le SMIC.

Qualités requises :

- Capacité à se situer dans un hôpital public dans le cadre de la laïcité, à travailler en partenariat avec les divers intervenants dans l'établissement.

- Respect des règles spécifiques à l'hôpital : confidentialité, secret professionnel, hygiène.
- Aptitude à écouter, accueillir les autres et à pouvoir s'ajuster.
- Sens du travail en équipe.
- Capacité à vivre sa foi chrétienne dans le respect des personnes rencontrées.

Contrat :

- CDD de 6 mois renouvelable à mi-temps.
- Lieu de travail : Le centre hospitalier de Bourg-en-Bresse est composé de deux sites : l'hôpital Fleyriat et la résidence Émile Pélicand (EHPAD).
- Date de prise de fonction : au plus tôt.

Pour accéder à ce poste, vous passerez deux entretiens, un avec le vicaire général et un avec le responsable de la pastorale de la santé. Vous serez ensuite présenté à la direction du Centre Hospitalier pour l'obtention du poste d'aumônier.

Merci de bien vouloir adresser votre CV + votre lettre de motivation au Père Emmanuel FAURE, délégué diocésain à la pastorale de la santé :

pastoralesante@belley-ars.fr

L'Association diocésaine de Belley-Ars est une association culturelle, placée sous la présidence de l'Évêque. Elle a pour objet de subvenir aux frais et à l'entretien du culte.

Le Diocèse de Belley-Ars recrute un(e) :

ECONOME

Contenu du poste :

Collaborateur direct de l'évêque au sein de la curie diocésaine, l'économiste diocésain agit selon les directives fixées par l'évêque avec le Conseil Diocésain pour les Affaires Economiques.

Il a pour responsabilité de développer - dans le respect des règles canoniques et civiles, en s'appuyant sur les compétences des membres de son équipe et en développant la subsidiarité - les projets nécessaires à la mission de l'Eglise des Pays de l'Ain pour les années à venir dans les domaines suivants :

- Gestion comptable et financière : Superviser des comptabilités (curie, paroisses, sanctuaire) en lien avec le pôle comptable et les partenaires externes ; Réaliser et suivre le budget annuel des services et le document financier prévisionnel pour la globalité des entités diocésaines
- Gestion des ressources et des dons : recherche de donateurs, développement de nouveaux outils de collecte, promouvoir la campagne legs
- Gestion immobilière : mise en œuvre de la stratégie immobilière, supervision du suivi des chantiers (en collaboration avec le responsable immobilier et les paroisses), dans le respect des réglementations applicables.

- Management des équipes : animer la gestion de la curie en lien avec le vicaire général, animer le CSE, développer les compétences de l'ensemble des salariés et bénévoles du diocèse.

Profil du candidat :

- De formation supérieure (Bac + 4/5), vous justifiez d'une expérience dans la direction financière. Doté d'une réelle polyvalence, vous manifestez une motivation pour le développement des compétences du personnel dont vous avez la charge, la gestion de projet et l'approche stratégique. Vous veillez tout particulièrement aux équilibres financiers du diocèse. Vous faites preuve de qualités relationnelles et de communication et vous êtes en capacité à mettre en place et à entretenir des relations positives.
- Respectueux d'autrui, vous faites preuve de force de conviction et de résistance au stress.
- Vous êtes capable de discrétion et de méthode et vivez votre adhésion à la mission de l'Eglise catholique et à sa démarche dans le domaine social.

Contrat :

- CDI à temps plein. Statut cadre. Participation employeur à la mutuelle et prévoyance.
- Rémunération selon classification et grille indiciaire variable selon expérience
- Lieu de travail : Service administratif de l'Evêché au 31, rue du Docteur Nodet à Bourg-en-Bresse

Adresser votre CV + Lettre de motivation à : Père Frédéric PELLETIER par mail p.fred.pelletier@gmail.com

L'Association diocésaine de Belley-Ars est une association culturelle, placée sous la présidence de l'Évêque. Elle a pour objet de subvenir aux frais et à l'entretien du culte.

Le Diocèse de Belley-Ars recrute un(e) :

DÉLÉGUÉ(E) RESSOURCES

Contenu du poste :

Sous la responsabilité de l'économiste diocésain, vous êtes en charge du service ressources et assurez les missions suivantes :

- Saisir informatiquement les différents types de dons effectués dans le cadre du denier de l'Église et de la collecte paroissiale, en suivant les procédures de traitement selon les modalités de paiement (chèques, prélèvements, dons en ligne) et l'objet du don (denier, quête, souscriptions, dons spécifiques...). En lien avec le service comptabilité, contrôler la cohérence comptable.
- Animer le réseau des donateurs : mise à jour du fichier donateur, traitement des courriers, réponses aux questions, SMS etc...
- Contribuer au choix, au lancement et aux relances des campagnes de ressources (denier, ISF, chantier diocésain, vocation, catéchèse, enseignement catholique...)

- Etablir et assurer l'envoi des reçus fiscaux
- Etablir les statistiques des ressources.

Qualités requises :

- Maîtrise des techniques de secrétariat et des bases de la comptabilité
- Aisance dans l'utilisation de l'outil informatique et des technologies de communication.
- Faire preuve de discrétion et de rigueur
- Capacité d'organisation
- Communion de pensée et d'agir avec les orientations diocésaines.

Contrat :

- CDI à mi-temps (17.50 heures)
- Rémunération mensuelle brute : 925 €
- Lieu de travail : Service administratif de l'Evêché au 31, rue du Docteur Nodet à Bourg-en-Bresse
- Date de prise de fonction : 1^{er} Décembre 2023

Adresser votre CV + Lettre de motivation à :
Madame Nadine LAURENT

31 rue du docteur Nodet – CS 60154 -
01000 Bourg en Bresse

Par mail : nadine.laurent@belley-ars.fr

Le Sanctuaire d'Ars appartient à l'Église Catholique Romaine, et plus précisément au diocèse de Belley-Ars, Province ecclésiastique de Lyon. Depuis la mort de Jean-Marie Vianney, qui fut curé d'Ars jusqu'en 1859, le Sanctuaire a pour mission d'accueillir les pèlerins, de faire connaître le Saint Curé - patron de tous les curés de l'univers -, et d'en préserver la mémoire en ce lieu.

Le Sanctuaire d'Ars recrute un(e) :

RESPONSABLE DE MAGASIN

Contenu du poste :

Le responsable du magasin assure la gestion et le développement du magasin de l'ensemble du sanctuaire/paroisse d'Ars.

Sous la responsabilité de l'intendant de l'ensemble sanctuaire/paroisse d'Ars et avec son équipe, il est en charge de toute l'organisation et du fonctionnement du magasin en assurant les principales missions suivantes :

- **La relation client et le développement des ventes** : accueil, conseil, suivi des rayons, installation des vitrines, réalisation des ventes...
- **La gestion matérielle et financière** : est garant de l'ouverture et de la fermeture du magasin, de la bonne organisation et de la tenue de l'espace de vente, du suivi du compte d'exploitation et participe à l'élaboration du budget du magasin.

- **Le développement et la promotion du magasin** : en collaboration avec l'équipe de communication, assure la promotion du magasin dans l'optique de développement du CA.
- **L'animation de l'équipe de bénévoles** : assure le recrutement, la formation et le bien-être de son équipe.

Qualités requises :

- Bonne culture générale et religieuse,
- Expérience dans le secteur de la vente,
- Expérience dans le management d'équipe salariés et bénévoles,
- Connaissance du monde de l'Église,
- Compétences en gestion de magasin et gestion budgétaire,
- Fait preuve de rigueur et d'organisation,
- Esprit d'initiative et d'autonomie,
- L'anglais serait un plus.

Contrat :

- CDI temps plein, présence du mardi au samedi.
- Lieu de travail : 451 rue Jean Marie Vianney - ARS SUR FORMANS

Adresser votre CV + Lettre de motivation à :
Madame Nadine LAURENT
31 rue du docteur Nodet – CS 60154 -
01000 Bourg en Bresse
Par mail : nadine.laurent@belley-ars.fr

Les rdv DANS LE DIOCÈSE

Retrouvez les événements diocésains sur le site du diocèse :
www.catholique-belley-ars.fr

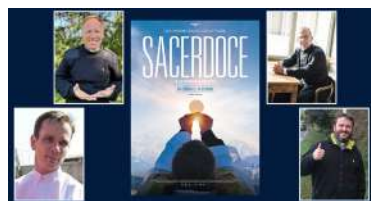
- **Vous souhaitez emprunter pour votre paroisse : la crèche diocésaine, les expositions du Jubilé sur les Saints, sur la Doctrine Sociale de l'Église**
Information et réservation : Annick Domeracki - Responsable du service de l'Art Sacré / artsacre@belley-ars.fr / 04 74 32 86 52
- **Vous êtes étudiant, jeune professionnel et vous cherchez un logement ?**
Des places sont disponibles au [Foyer Frassati](#) à Bourg-en-Bresse.
Information et contact : Père Martin Soboul - Responsable de la pastorale des jeunes du diocèse de Belley-Ars / paje.ain@gmail.com / 04 74 32 86 57

NOVEMBRE

- **Lundi 6 novembre : Conférence Souffrances dans la cour de l'école, Mieux armer les enfants contre le harcèlement** à 20h, amphi du lycée Saint-Pierre - 7 rue Villeneuve - 01000 Bourg-en-Bresse. Conférence organisée par l'EDEV (Équipe diocésaine d'éducateurs à la vie), l'Enseignement Catholique et l'Apel départementale de l'Ain



- **Vendredi 17 novembre : Projection du film Sacerdoce au cinéma l'étoile à Châtillon-sur-Chalaronne à 20h30 suivie d'un temps d'échange avec le père Craplet**



- **Samedi 18 novembre** : Marche avec l'évangile, 12 km autour de Francheleins d'un château à l'autre, du côté de la Saône
- **Samedi 18 et dimanche 19 novembre** : Week-end Dieu est là pour les 12-17 ans au Lycée Saint Pierre à Bourg-en-Bresse
- **Vendredi 24 novembre** : Spectacle « **M. le Curé fait sa crise** » à 20h30, Eglise

Notre Dame de la Plaine à Oyonnax

Un spectacle théâtral rythmé et dynamique produit par Grégory Turpin, mis en scène par Mehdi Djaadi !

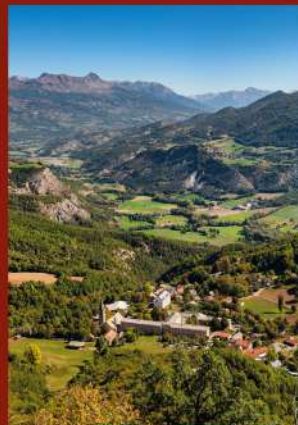
Une soirée exceptionnelle en perspective faite d'humour et de réflexions sur la figure du prêtre et notre condition humaine ! Une représentation unique dans notre diocèse !

Comme l'affirme son producteur, cette histoire nous dit tout simplement comment se transmet la grâce non par la force mais à travers nos faiblesses et nos vulnérabilités.

Pour toutes les informations pratiques, cliquez sur le lien : <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/paroisses/oyonnax/spectacle-monsieur-le-cure-fait-sa-crise>



- **Samedi 25 novembre** :
 - Journée JMJ diocésaine des jeunes 18-35 ans à la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg
 - Formation préparation au mariage avec Juliette Levivier de 9h à 17h, Maison Saint Jean-Marie Vianney à Bourg-en-Bresse
- **WE 25-26 novembre** : Week-end Ressourcement Écologie « *Écoute la terre, écoute ton frère* », à l'Abbaye de Saint Rambert en Bugey
- **Samedi 2 décembre** :
 - Journée Arc-en-Ciel, rencontre des catéchumènes
 - Samedi de la Parole de Dieu, de 10h à 17h à Châtillon-sur-Chalaronne, animé par le père Michaël GABORIEAU
- **Samedi 9 décembre** : Veillée de prière, délivrance et guérison au Sanctuaire d'Ars



RETRAITE SACERDOTALE

PRÊCHÉE PAR LE CARDINAL FRANÇOIS BUSTILLO - ÉVÊQUE D'AJACCIO

“PRÊTRES, POUR ÊTRE LE SEL DE LA TERRE”

DU 30 JUIN 2024 AU SOIR AU 5 JUILLET 2024 MIDI

200 € tout
compris



Inscription et réservation à l'hôtellerie du sanctuaire

04 92 50 30 73 du lundi au vendredi de 9h à 17h

reservation@notredamedulaus.com

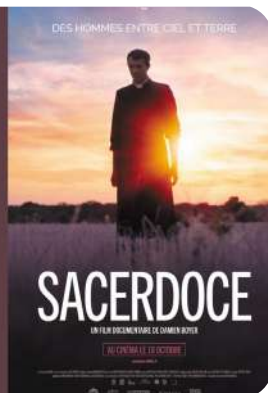


ORGANISER UNE PROJECTION DU FILM SACERDOCE DANS UN CINÉMA PRÈS DE CHEZ VOUS

“Un film pour comprendre
l'appel hors du commun
des prêtres.”

Actuellement dans vos cinémas !

Organisez vos séances débats



Sommaire

Église des Pays de l'Ain

Edito	p. 01
Agenda de notre évêque	p. 03
Informations officielles	p. 05
Vie du diocèse	p. 18
Offres d'emploi	p. 28
Les rendez-vous dans le diocèse	p. 33

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

EPA 2023 N° 11 : 3 Novembre 2023

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : SDPC 01, Vatican, Olivier Bauer, DDEC, Maurice Simplex, Bertrand Lapostolle, Michel Boudon, Etienne Poisson

Contact : Service Diocésain de
Pastorale de la Communication
31, Rue du D^r Nodet – CS 60154
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr

<https://catholique-belley-ars.fr/>

Retrouvez toute
l'actualité du diocèse

sur le site :

catholique-belley-ars.fr